

Trophée **R**égional des **J**eunes **C**yclistes **G**rand **E**st

REGLEMENT 2017

REGLEMENT GENERAL

1) DATE ET LIEU

Le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est se déroulera à **Contrexéville les 20 et 21 mai 2017**. L'organisateur ne sera pas tenu de fournir un hébergement collectif payant. Celui-ci sera à la charge des clubs participants au Trophée.

Un guide technique réalisé par le club organisateur sera fourni aux participants au moins 3 semaines avant l'épreuve et à la commission des écoles de vélo 4 semaines avant.

Nota important : pour les prochaines années, le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est comportera 3 manches réparties sur l'ensemble de la région. Les dates seront fixées d'une année sur l'autre et annoncées au maximum avant l'établissement du calendrier régional.

2) PARTICIPATION

La participation au Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est est ouverte à l'ensemble des jeunes licenciés garçons et filles des catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes des Ecoles de Cyclisme des 10 départements constituant la région à savoir : Bas-rhin, Haut-rhin, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle et Vosges.

LE SURCLASSEMENT NE SERA PAS AUTORISE

Nota 1: les pré-licenciés pourront être intégrés dans le concours servant de cadre au TRJC, toutefois ceux-ci ne seront pas pris en compte pour le classement final par équipes.

3) COMPOSITION DES EQUIPES et CLASSEMENTS

Chaque école de cyclisme pourra inscrire autant de coureurs et d'équipes qu'elle le souhaite.

Deux classements seront effectués :

A/Un classement général par équipes :

Le classement général final par équipes s'obtiendra par l'addition des points marqués par les 2 meilleurs coureurs de l'équipe au classement général du Trophée dans chaque catégorie, poussins, pupilles, benjamins et minimes, soit 8 coureurs auxquels il faudra rajouter les points marqués par le club* à l'épreuve de mécanique. En cas d'ex aequo au classement général par équipe, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ère place puis si nécessaire de 2ème place, etc ...

Seules les équipes complètes seront classées. Le vainqueur du Trophée sera l'école de cyclisme dont l'équipe complète aura obtenu le moins de points.

Toutefois et pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'écoles de cyclisme, une équipe de 6 coureurs** répartis selon le principe ci-dessus pourra être prise en compte dans le classement. Dans ce cas, les points attribués aux 2 coureurs manquants correspondront au nombre de coureurs de la catégorie manquante +1.

* Pour l'épreuve de mécanique, chaque club définira avant le début de cette épreuve, une seule équipe de 6 coureurs (2 pupilles, 2 benjamins et 2 minimes) dont les points obtenus compteront pour toutes les équipes du club.

** Dans ce cas pour l'épreuve de mécanique, le concurrent de la catégorie incomplète fera 2 passages consécutifs. Toutefois sur décision des arbitres un renfort provenant d'autres équipes incomplètes pourra être accepté.

Possibilité de classer plusieurs équipes par école de cyclisme:

Si une école de cyclisme présente suffisamment de coureurs pour classer plusieurs équipes, les conditions suivantes seront appliquées :

- C'est le classement final qui déterminera la composition des équipes.
- L'équipe 1 sera constituée par le 2 meilleurs classés dans les 4 catégories.
- L'équipe 2 sera constitué par les 2 classés ensuite dans les 4 catégories et ainsi de suite...
- Chaque équipe portera le nom du club concerné avec un numéro d'ordre, (XXX1, XXX2, etc...). Les coureurs porteront le maillot de leur club respectif, il seront différenciés par leur numéro de dossard.
- Les équipes seront constituées indifféremment de filles et/ou garçons.

La commission des Ecoles de Cyclisme se réserve le droit de modifier les règles concernant les équipes multiples avant le début du Trophée si nécessaire.

B/ Des classements individuels par épreuves du concours et par catégorie :

Selon le barème habituel d'addition des points correspondants à la place obtenue dans chaque épreuve. En cas de coureurs ex aequo, c'est la meilleure place à l'épreuve des jeux pour les pré-licenciés et les poussins qui sera prise en compte et pour les autres catégories c'est la meilleure place à l'épreuve de cyclo-cross qui sera pris en compte.

Les féminines participeront aux mêmes épreuves que les garçons et ne feront pas l'objet de classements séparés.

4) ENCADREMENT

L'encadrement des équipes est de la responsabilité des écoles de cyclisme qui participeront au Trophée.

5) LES EPREUVES

Le Trophée devra comporter au minimum les épreuves suivantes :

Pour la catégorie poussins : Jeux d'adresse, vitesse, course

Pour les catégories pupilles, benjamins et minimes : Cyclo-cross, mécanique, sprint, course

L'organisateur pourra rajouter s'il le souhaite et si le « timing » des épreuves le permet un CLM individuel pour les pupilles, benjamins et minimes uniquement.

Nota pour la catégorie pré-licenciés : Jeux d'adresse, vitesse, course (hors Trophée)

6) RECOMPENSES

L'équipe déclarée vainqueur du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est se verra attribuer un trophée qui sera acquis définitivement après trois victoires.

Les 8 coureurs de l'équipe recevront chacun une médaille d'or F.F.C Grand Est.

Les 8 coureurs des équipes classées seconde et troisième recevront chacun une médaille d'argent ou de bronze F.F.C.

Nota : Au classement du jour, les trois premiers (garçons ou filles) seront récompensés par des coupes, médailles ou trophées, et éventuellement des prix en nature. La première féminine sera également récompensée. Tous les autres jeunes coureurs pourront être récompensés par des prix en nature.

Ces récompenses sont à la charge du club organisateur de l'épreuve.

Conformément aux dispositions en vigueur, les jeunes coureurs ne pourront recevoir que des prix en nature

7) ENGAGEMENTS

Les engagements seront réalisés par internet.

Pour les écoles de cyclisme présentant plusieurs équipes, ils seront également transmis par mail à l'organisateur avec la composition de chaque équipe pour le 17 mai au plus tard délai de rigueur.

Les engagements sur place ne seront pas acceptés.

L'attribution des numéros de dossards sera de la responsabilité de l'organisateur qui veillera à une suite logique des numéros par catégorie.

8) PROGRAMME (à adapter pour les horaires selon participation)

Samedi

12h30 - 13h30	Accueil des clubs et équipes. Remise des dossards
13h15	Ouverture du circuit de cyclo-cross
13h30 - 13h45	Réunion des responsables d'équipes
13h50	Contrôle des braquets vélos de cyclo-cross
14h00	Epreuve de cyclo-cross pupilles, benjamins et minimes
15h20	Epreuve d'adresse poussins (& pré-licenciés)
15h20	Epreuve de mécanique pupilles , benjamins et minimes
18h00	Fin de la 1 ^{ère} journée

Dimanche

08h15 - 09h00	Accueil des participants. Signature listes d'émargements
08h30 - 09h00	Réunion des responsables d'équipes
08h30 - 08h50	Contrôle des braquets vélos de route
05h50 - 10h45	Epreuves de sprint, pupilles, benjamins et minimes (Séries, 1/2 finales et finales)
	Epreuve de vitesse 60m poussins (& pré-licenciés)
11h00 – 12h30	Contre la montre individuels (si pas de retard)
12h30 - 13h00	Repas
13h00 - 13h30	Reconnaissance du circuit route
13h30	Fermeture du circuit
13h30 - 14h--	Appel et contrôle des vélos par catégorie
14h00 - 16h30	Epreuves sur route toutes catégories

REMISE des RECOMPENSES 16h35 – 17h15

Epreuve facultative

CLM individuels pupilles, benjamins et minimes

L'ordre du programme pourra être modifié en fonction d'impératifs locaux. Il sera donné sur le guide technique de l'organisateur.

REGLEMENT TECHNIQUE

I – PREAMBULE

Le titre IX « Ecoles de Vélo » de la réglementation FFC est le document de référence appliqué pour le Trophée du Grand Est des Jeunes Cyclistes.

II – ORDRE DE PASSAGE

Pour les épreuves d'adresse, de vitesse, cyclo-cross et régularité l'ordre de passage des catégories sera le suivant : poussins, pupilles, benjamins et minimes.

En fonction de contraintes locales cet ordre de passage pourra être modifié.

III – EPREUVE D'ADRESSE

PARCOURS

Les concurrents Poussins auront à accomplir **8** jeux maximum.

Les pré-licenciés auront à accomplir **6** jeux au maximum.

QUILLES

Les quilles utilisées auront une hauteur maximale de 10 centimètres (8 cm maximum pour les passages étroits et les entonnoirs) et un diamètre de 4 cm.

BAREME DES PENALITES

Refus d'obstacles :

Passage délibéré à côté d'un obstacle : la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle (triple slalom = 3 refus).

Non respect du fléchage :

Prise du fléchage à l'envers : pénalité de 10 secondes, sauf pour les huit non fléchés.

Fautes :

L'empiétement sur les lignes de couloir ne pourra donner lieu à pénalité.

Chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle)

Seront considérées comme fautes :

Bidon non pris ou mal posé ou tombé :

En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé de deux fautes. Il poursuivra son parcours.

Le bidon mal posé ou tombé sera pénalisé d'une faute.

Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.

Pied(s) à terre sur le même déséquilibre, chute,

Quilles ou piquets tombés, ou non contournés,

Entonnoir renversé totalement ou en partie.

Saut d'obstacles.

Pour les Poussins, seule la "barre" renversée par la roue avant sera pénalisée d'une faute.

Passage sous barre.

La barre ou ses montants renversés n'engendreront qu'une seule faute.

Chaque pied touchant le sol (sauf sur même équilibre)

Pour toutes les autres pénalités se référer au catalogue des jeux à disposition sur www.ffc.fr.

LE TRACES DU PARCOURS D'ADRESSE

Les différents jeux composant le parcours seront portés à la connaissance des équipes par le guide technique de l'organisateur.

RECONNAISSANCE DES PARCOURS

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur le parcours en dehors de l'échauffement.

Une infraction à cette règle entraînera la mise hors course pour le coureur.

Par contre, la reconnaissance à pied sera autorisée.

Deux démonstrateurs ouvriront le parcours quelques minutes avant le premier départ.

La chute ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel et la crevaison, même sur chute, ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourront donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent du groupe concerné, tout comme l'incident de chronométrage.

Le temps et le nombre de fautes de chaque coureur seront affichés après son arrivée.

IV - EPREUVE DE SPRINT

Elle se déroule sur une ligne droite ou en légère courbe bitumée de 240 à 500 mètres. Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de vitesse sont composées de 6 à 8 coureurs maximum en fonction de la largeur de la route.

La composition des séries se fait afin d'éviter que 2 coureurs de la même équipe ne se retrouvent dès les séries dans le même groupe.

A partir des demi-finales, suivant les résultats du 1^{er} tour, deux coureurs de la même équipe pourront se trouver dans la même série

Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur des lignes matérialisées au sol dans un ordre établis par la commission EC pour le 1^{er} tour et suivant les résultats des séries précédentes pour les tours suivants.

Le départ se fera tenu par des éducateurs de clubs et sera donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur.

La distance sera matérialisée au sol par des lignes tracées tous les 100m ou des panneaux.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer. Les coureurs devront toutefois conserver leur couloir sur les 10 premiers mètres.

Toute faute caractéristique fera l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé et poursuivre l'épreuve.

Ordre de passage :

1^{er} tour : se dérouleront par catégories suivant l'ordre mentionné ci-dessus

½ finales : par catégorie, les meilleures séries partiront en dernier.

Finales : se dérouleront pour l'ensemble des catégories dans l'ordre suivant

Les finales des places 40 à ...

Les finales des places 33 à 40

Les finales des places 25 à 32

Les finales des places 17 à 24,

Les finales des places 9 à 16

Les finales des places 1 à 8.

Les compositions des séries seront affichées au départ et à l'arrivée ou annoncées.

En fonction d'impératifs locaux, Le collège des arbitres pourra éventuellement modifier l'ordre de passage des séries.

Les courroies de cales pied sur cales automatiques sont interdites

V - EPREUVE DE VITESSE

- a) Pour les pré-licenciés et poussins 60m départ arrêté.
Elle se fera sur une ligne droite bitumée ou cimentée.

Le coureur qui déclenchera le chronométrage électronique avec sa roue arrière se verra pénalisé de 5/10 de seconde.

Le départ sera tenu.

En cas d'incident mécanique reconnu, d'incident électronique ou de chute, le coureur repartira le dernier.

Le saut de chaîne, la sortie d'un pied de la pédale et le décentrage d'une roue ne seront pas reconnus comme incident mécanique.

Les courroies de cales pied sur cales automatiques sont interdites.

VI - EPREUVE DE CYCLO-CROSS

Les temps de course seront ceux du titre IX du règlement FFC des Ecoles de Cyclisme.

Le parcours sera identiques pour toutes les catégories avec un circuit de 800m à 1500m environ. Il présentera des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Le circuit sera parfaitement balisé pour éviter les erreurs de parcours.

Les arrivées se feront sur une ligne proche de celle du départ pour permettre au jury de bien contrôler l'ensemble.

Deux planches maximum d'une hauteur maximale de 20 cm pourront se trouver sur le parcours uniquement pour les catégories benjamins et minimes.

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Pour être classée, les coureurs devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

Les coureurs devront porter des chaussures cyclistes munies de cales s'ils utilisent des pédales automatiques. S'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, ils porteront des tennis.

Pour ne pas détériorer les parcours, la reconnaissance ne peut se faire qu'à pied. Elle est libre. Seuls les échauffements programmés permettront la reconnaissance à vélo. Toute infraction entraînera la mise hors course du coureur.

Les passages avec obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalité.

Les dépannages, changements de roues se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité pouvant aller jusqu'au déclassement du coureur.

VII - EPREUVE MECANIQUE

Nota important : la règle sera adaptée selon règlement officiel TFJC 2017 lorsqu'il sera connu.

Le parcours aura une longueur d'environ 60mètres en ligne droite et une largeur de 2mètres minimum par concurrent. Le coureur sera tenu au départ. Il partira sur ordre de l'arbitre. Il devra effectuer avec son propre vélo:

==> pour les pupilles F/G et benjamins:

- premier tiers du parcours, slalom simple
- second tiers du parcours, démontage d'une roue avant, « coursette » aller-retour d'environ 20m avant de remonter la roue avant.
- dernier tiers rouler jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

- ⇒ pour les benjamins et minimes F/G :
- premier quart du parcours, évite pierre.
 - second quart du parcours, démontage roue arrière, « coursette » aller-retour d'environ 20m avant de remonter la roue arrière.
 - troisième quart du parcours, passage de liteau (hauteur 8cm x largeur 1,00m) à vélo.
 - dernier quart poser le vélo sur une barrière en début de zone puis courir jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.
- ==> pour tous après l'arrivée, répondre à deux questions tirées au sort permettant de gagner 5 ou 10 secondes. 1 minute pour répondre. Prévoir lieu isolé après la ligne d'arrivée, sous main rigide et stylo.

VIII - EPREUVE SUR ROUTE

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement de l'épreuve de la vitesse.

<u>CATEGORIES</u>	<u>DISTANCES</u>
Pré-Licenciés	0.5 à 1 km (hors TRJC)
Poussins	3 à 5 km
Pupilles	8 à 10 km
Benjamins	12 à 15 km
Minimes	25 à 30 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s).

Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné par **une mise hors course**.

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au podium. Tout coureur ne peut pas prendre le sillage d'un coureur qui n'est pas au même point km. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la **mise hors course**. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la **mise hors course**.

Les poussins et pupilles ne seront pas autorisés à partir avec un bidon sauf avis motivé des commissaires suivant conditions particulières.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée un coureur ne pourra repasser en sens inverse.

En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité de 10 points en plus.

Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

IX- CLM INDIVIDUELS (épreuve facultative)

Matériel :

Le vélo utilisé sera le même que pour les autres épreuves route

Prolongateur interdit et roues à rayons obligatoires pour toutes les épreuves

Casques profilés interdits.

Distances maximums: (Pré-licenciés non autorisés)

- Poussins : 1,0 km
- Pupilles : 1,5 km
- Benjamins : 2,5 km
- Minimes : 4,0 km

X - Étapes de liaison

Si des étapes de liaison à vélo sont prévues entre deux épreuves, elles seront obligatoires pour tous les concurrents sans exception.

XI- REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) Le casque, les gants, le dossard à épingles (ou autocollant), seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de **mise hors course**.

Le casque est obligatoire pour tous, y compris les encadrants et accompagnateurs, pendant et sur les épreuves mais aussi sur d'éventuelles étapes de liaison à vélo.

2) VÉLOS

Le contrôle technique des vélos sera réalisé selon le planning du règlement général

- a) Tous les types de vélos seront acceptés s'ils sont aux normes UCI.
Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée à la commission jeunes avant le départ de la 1^{ère} épreuve.
Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.

Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes

- b) Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits
c) Le développement sera limité à 7.01 m pour les Minimes et à 5,60 m pour les autres catégories.

Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

3) OREILLETES

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de **mise hors course**.

4) PEDALES

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures cyclistes munies de cales, s'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroie, ils porteront des tennis.

5) CONTROLES TECHNIQUES

seront contrôlés

- l'état de marche de chaque vélo
- le développement du vélo selon planning prévu.

Avant chaque épreuve pour chaque concurrent :

- Seront vérifiés :

- . Le port des gants et du casque
- . L'absence de bidons selon catégories.

Tout cas de fraude sera sanctionné.

6) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

7) PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée du Grand est des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et dernier ressort pour le jury.

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHÉE REGIONAL

Toute équipe et coureur engagé par son Club sera soumise au respect des règlements du Trophée Régional et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation. Le jet d'objet (bidons, papiers, etc ...) sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concernée

9) ARBITRAGE

Les épreuves seront placées sous la surveillance d'un jury composé d'au moins 3 arbitres « école de vélo » et de jeunes arbitres (dont un participera au TFJC dans ce rôle). A défaut de jeunes arbitres, ce jury sera complété par des arbitres « école de Vélo ». En cas de litige les membres de la commission jeunes seront impérativement consultés avant de rendre une décision définitive.

10) COMPOSITION DU JURY

- Le Président de la commission jeunes du grand Est et ses 2 assesseurs
- Les arbitres désignés
- Le C.T.S. du Comité Grand Est s'il est présent
- Le Responsable du club organisateur

Toutes les réclamations se feront par écrit et seront déposées au podium. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel. Ses décisions se feront à la majorité, la voix du Président de la commission jeunes étant prépondérante en cas d'égalité.